



MAIRIE DE SALLES D'ANGLES

16130

☎ 05.45.83.71.13

Email : [secretariat@sallesdangles.com](mailto:secretariat@sallesdangles.com)

## ARRÊTÉ DE CIRCULATION TEMPORAIRE - PROLONGATION

### ROUTE BARRÉE

### RUE EDITH CAMPOT – VC 112

#### Le Maire de la Commune de Salles d'Angles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers en raison de travaux de mise en sécurité,

#### ARRÊTE :

##### Article 1 – Objet

En raison de travaux de mise en sécurité et de réparation d'un bâtiment communal situé rue Edith Campot et rue de la Grande Champagne, la circulation sera temporairement réglementée sur la voie concernée.

##### Article 2 – Interdiction de circulation

La circulation de tous les véhicules est **interdite** sur la rue Edith Campot en venant de la Rue de la Grande Champagne RD 731, laquelle sera **barrée** pendant toute la durée des travaux.

##### Article 3 – Déviation et sens de circulation

Afin d'assurer la continuité de la circulation, une **déviaton temporaire** est mise en place.

À cet effet, la circulation sera **exceptionnellement autorisée**, à titre temporaire, dans la rue habituellement réglementée en **sens interdit**, rue du Château, en venant de la rue de la Grande Champagne pendant la durée des travaux, **soit jusqu'au 31 mai 2026**.

##### Article 4 – Signalisation

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques compétents pendant toute la durée des travaux.

##### Article 5 – Durée

Le présent arrêté prendra effet à compter du **16 mars 2026** et restera applicable jusqu'à la **fin des travaux**.

##### Article 6 – Exécution

Monsieur le Maire, la Gendarmerie et les services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Salles d'Angles, le 16 mars 2026.

Le Maire,

Marcel GERON

